

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit le 27 Février à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri , LEBRETON Pierrette, DUPAS André,
BOUGAULT Patricia, Adjoints au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline ,
DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, LEMOAL Marina, MAILLARD David,
MURGALE Gérard, Jean-Yves NOGUES, RENAUD Nicole.

Pouvoir : Marie GUILLOU a donné pouvoir à Patricia BOUGAULT.

Secrétaire de séance : Marina LE MOAL.

Approbation du Procès-Verbal du 25 janvier 2018

Délibération 2018/02/01 – POUVOIR DE POLICE DU MAIRE - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – approbation –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2 relatif au pouvoir de police du Maire,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu la loi 2004.811 du 13 aout 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 1, 2 , 3 et 4

Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde
Considérant l'importance de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement ou de phénomène grave mettant en cause la sécurité des biens et des personnes et survenant sur le territoire de la commune de CAULNES,

Vu la présentation du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE établi en collaboration avec le Cabinet ECTI, Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **APPROUVE le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE présenté,**
- DIT que le PCS sera adressé à :
 - o La Direction Départementale de la Sécurité Civile
 - o Au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
 - o A la Gendarmerie Nationale
 - o A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Délibération 2018/02/02 – COMMANDE PUBLIQUE – Etude du plan de développement de Caulnes et de dynamisation du centre bourg – consultation des cabinets d'étude dans le cadre d'une procédure adaptée –

Vu le cahier des charges établi par la commission urbanisme en collaboration avec le CAUE, la DDTM, DINAN AGGLOMERATION et l'EPF (Etablissement Public Foncier),

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Lance une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée :**
 - . Publication du DCE sur la plateforme MEGALIS BRETAGNE
 - . Etude des dossiers par la commission urbanisme assistée des intervenants extérieurs,
 - . audition de 3 candidats,
 - . attribution du marché par le Conseil Municipal après avis de la commission d'urbanisme.

- **Sollicite l'EPF pour une subvention de : montant HT de l'étude x 30 %**

Délibération 2018/02/03 – VOIRIE – RUE DE BROONS – Effacement réseaux BT/EP – Etude du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie). Approbation des projets.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Sur la proposition de Monsieur le Maire

- **APPROUVE le projet d'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE DE BROONS** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **185 000 euros**. (Coût pour la commune estimé à 69 900 euros)

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, conformément au règlement financier, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % du montant HT jusqu'à 125 000 euros HT puis 54 % du montant HT jusqu'à 191 500 euros HT, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'Entreprise tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

- **APPROUVE le projet AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BROONS** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **67 000 euros HT**. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). (Coût pour la commune estimé à 40 200 euros).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une **subvention d'équipement : au taux de 60 %** conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération 2018/02/04 – VOIRIE - RUE DE BROONS – EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE – commande des travaux et approbation de la convention financière correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE de confier au Syndicat Départemental d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique RUE DE BROONS pour un montant de 36 000 euros TTC**

et aux conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures de communication électrique ».

- « Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d’Energie, elle versera à ce dernier une subvention d’équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l’Entreprise. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L’appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l’entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Délibération 2018/02/05 – VOIRIE – RUE YVIGNAC LA TOUR – EFFACEMENT DES RESEAUX BT/EP/TEL – Accord de principe pour engager une étude de détail –

Vu le projet de restructuration de la rue d’Yvignac la Tour en 2019,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **DECIDE D’ENGAGER le projet d’effacement des réseaux électriques et téléphoniques RUE d’YVIGNAC LA TOUR, estimé par le Syndicat Départemental d’Energie à :**

Travaux	Montant des travaux	Contribution de la commune
Basse Tension	120 000	36 000
Eclairage Public	70 000	42 000
Réseau Téléphonique		
- Génie civil	33 600	33 600
- Câblage	Devis Orange en attente	
	RUE YVIGNAC LA TOUR	111 600

Délibération 2018/02/06 – COMMANDE PUBLIQUE - RESTAURANT SCOLAIRE – ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT D’UNE CUISINE CENTRALE – Devis d’un Cabinet d’Etude – CF2P : 5 184.75 euros HT.

Monsieur le Maire souhaite engager une réflexion pour avoir une vision objective d’une éventuelle mutualisation de la fabrication des repas EHPAD de CAULNES et scolaires dans la cuisine de la Résidence du Fougerya (EHPAD). Cette étude permettra de déterminer le scénario le plus adapté, à savoir une nouvelle cuisine dans les locaux du futur restaurant scolaire ou un office de distribution.

Méthodologie :

Phase 1 – réalisation d’un diagnostic organisationnel

Phase 2 – réalisation d’un diagnostic fonctionnel

Phase 3 – Elaboration de plusieurs scénarios de mutualisation prenant en compte l’impact, financier, humain, structurel, organisationnel.

Phase 4 – Restitution aux Elus et au Comité de Pilotage.

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Approuve le devis du Cabinet CF2P – 29177 DOUARNENEZ – pour un montant HT de 5 184.75 euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.**
- **Accepte la participation financière de « l’EHPAD Résidence du Fougeray » d’un montant HT de 2 000 euros.**

Délibération 2018/02/07 – PATRIMOINE – ACQUISITIONS MATERIELS – achat matériel occasion à l’EHPAD « Résidence du Fougeray » – four – chambre froide – plonge.

Vu la construction d’un nouvel EHPAD à Caulnes et le renouvellement de tout le matériel nécessaire en cuisine,

Vu le matériel de cuisine d’occasion mis en vente par l’EHPAD de Caulnes,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **AUTORISE l’achat du matériel suivant pour être installé dans la cuisine de la salle des fêtes et dans le hall de la Maison des Associations.**

FEUX VIFS	850.00
ARMOIRE 2 PORTES	1 500.00
PLONGE INOX 2 BACS PIED ACIER	300.00
TOTAL	2 650.00

Délibération 2018/02/08 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Transfert des zones d’activité économiques communales – ZA les Gantelets et ZC rue du 19 mars 1962 .

La loi NOTRe, du 7 aout 2015, prévoit le transfert des zones d’activités communales à l’EPCI dans le cadre de sa compétence Développement Economique. La liste et le périmètre des zones communales transférables à Dinan Agglomération a été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017.

Le 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a défini les modalités financières et patrimoniales liées à ce transfert, soit :

- La mise à disposition à titre gratuit des biens et équipements publics,
- L’acquisition immédiate ou différée, par Dinan Agglomération, des terrains cessibles au prix de cession pratiqué à l’heure actuelle par les communes,
- Le principe d’un reversement des produits fiscaux.

Ainsi, considérant ces éléments,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5216-5,

Vu les délibérations de Dinan Agglomération du 26 juin 2017 et du 18 décembre 2017

Vu l’Arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de Dinan Agglomération et fixant le contenu de ses compétences obligatoires et optionnelles,

Le Conseil Municipal de CAULNES,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de ces zones d’activités.**

Délibération 2018/02/09 – PATRIMOINE – ACQUISITIONS MATERIELS SERVICE TECHNIQUE -

Vu la consultation organisée auprès de fournisseurs,

Vu les devis présentés,

Entendu l’exposé de Monsieur André DUPAS, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- Autorise l'achat des matériels suivants :

Tondeuse ISEKI MPS (reprise 5 500.00 déduite)	22 900.00
Tondeuse derrière tracteur BERNARD (DEMO)	6 240.00
Souffleur électrique BERNARD	2 350.00
Congélateur pour équarissage DENIEL	679.99

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Salle des Fêtes et sanitaires Eglise – marchés travaux.
- Vote des comptes administratifs le 8 mars 2018. Vote des budgets primitifs (date à prévoir).
- PLUI – le point.
- Etudiants Ville Gate -programme pour séjours en avril et juin 2018.
- Nom du groupe scolaire – proposition de 2 noms
- Banque Alimentaire – compte rendu.